

COMPTE RENDU du CHSCT du 11 Septembre 2018

1 - REGISTRES SANTE SECURITE AU TRAVAIL (RSST)

Lors de chaque CHSCT, les annotations ou demandes reprises sur les registres sont systématiquement étudiées en CHSCT. C'est une obligation réglementaire, d'où l'importance d'utiliser ces registres pour faire part de vos remarques.

DOUANES :

- **Équipement des véhicules de service en pneus 4 saisons** : depuis l'an dernier les collègues des brigades font part de leurs inquiétudes au sujet de l'équipement des véhicules avec ce type de pneus pendant la saison hivernale. Le Directeur Régional a déjà fait part de ce problème à la Direction Interrégionale à LYON . Le chef du Pôle Logistique et Immobilier de Lyon, Monsieur AUGNET, présent à ce CHSCT a répondu que seuls les véhicules de service de Modane et Chamonix seraient équipés de pneus neige pour la prochaine saison hivernale. Le Docteur VEYRAT précise que ce sujet relève du risque routier et rejoint la demande des représentants du personnel d'équiper tous les véhicules de la Direction de Chambéry en pneus neige.

- **Chasubles et gilets pour les agents de la Surveillance** : actuellement ces équipements sont en dotation collective dans chaque brigade, (un gilet pour 2) ce qui n'est pas satisfaisant. Le chef du PLI propose d'acheter un lot de sifflets qui seront distribués dans les unités. Concernant les chasubles (ou gilets multi-poches), le CHSCT propose de faire un recensement dans chaque unité et de co-financer l'achat de chasubles afin que chaque agent possède son propre matériel. Pour information le prix unitaire d'un gilet est de 122 euros. Nous émettons de nouveau le vœu que ce type de matériel soit repris dans le carnet à points.

- **Nuisances sonores dans un service au bureau de Grenoble** : la proposition de cloisonner ce service sera étudiée. L'inspecteur santé et sécurité au Travail (ISST) se rendra prochainement sur le site.

- **Sécurisation du bureau de Grenoble** : la protection extérieure du bureau est à l'étude. L'administration se renseigne pour voir quel type de matériel utiliser. L'ISST propose de se rapprocher des services de Préfecture, Police ou de Gendarmerie.

Sécurité incendie du 2ème étage de la Direction des Douanes :

Rappel : ce sujet a déjà été largement évoqué au CHSCT du 4 Juin dernier lors de la présentation par l'ISST de son rapport de visite de l'Hôtel des Douanes. Visite effectuée en Janvier dernier. Le rapport a été transmis au CHSCT au mois de Mai. **Le point noir du rapport concerne la sécurité incendie du 2ème étage de la direction.** Des préconisations ont été proposées par l'ISST et réglementairement l'Administration dispose d'un délai de 6 mois pour apporter des réponses à ce rapport. Les recommandations du rapport portaient sur la création d'un escalier extérieur, soit sur la réduction du « cul de sac » du couloir à 10 mètres . A ce jour, aucune des deux préconisations n'a été retenue par l'Administration . Un local de repli au fond du couloir a été créé. Il est équipé d'une

porte coupe-feu (financée par le CHSCT). Suite à des fuites, le point d'eau existant a été condamné et l'administration s'assure régulièrement de la présence d'un seau d'eau.

Le directeur et le chef du PLI nous informe qu'un audit sécurité par la société VERITAS sera effectué avant la fin de l'année et qu'un exercice d'évacuation aura lieu fin Septembre, début Octobre (modalités de cet exercice inconnues). Devant ces réponses évasives et peu satisfaisantes nous avons pris la délibération suivante :

Le rapport de l'ISST précise que les locaux du 2ème étage ne respectent pas les règles de sécurité incendie.

A ce jour, les réponses apportées par l'Administration ne sont pas satisfaisantes, malgré la création d'un « local de repli » au fond du couloir.

Nous ne sommes pas d'accord d'attendre le recours à une expertise externe ou l'intervention de l'antenne immobilière de Lyon.

Nous exigeons :

- que soit réalisé dans les plus brefs délais, un exercice d'évacuation incendie avec utilisation du local de repli et évacuation des agents par la lucarne.

- le relogement de tous les agents du 2ème étage dans les locaux de la Recette Régionale laissés libres au 1^{er} Juillet 2018 en attendant de trouver une solution satisfaisante garantissant la sécurité incendie maximale du deuxième étage.

En l'absence de réponse à nos exigences dans un délai d'une semaine, nous nous adresserons directement au Préfet de la Savoie.

DDFIP

Bien qu'aucune nouvelle annotation des registres n'ait été transmise pour ce CHSCT , nous avons attiré l'attention du DDFIP sur le point suivant :

- **Températures élevées durant l'été dans les locaux** : ce problème est régulièrement évoqué dans notre CHSCT sans qu'une réponse satisfaisante soit donnée. Pour la Trésorerie de Montmélian nous avons émis le souhait que la DDFIP prenne contact avec la Mairie de Montmélian, propriétaire des locaux afin qu'une solution soit trouvée. A noter que seuls les locaux de la Trésorerie ne sont pas climatisés. Le DDFIP répond que actuellement, les rapports avec la Mairie ne sont pas simples..... Le MP, le Docteur VEYRAT s'est rendue sur le site et a pu constater les températures élevées : 30° pendant les périodes de canicule, 25/26° hors canicule. Ce n'est pas acceptable. Idem dans un grand nombre de services. Nous avons réitéré notre demande de prendre sérieusement en charge ce problème. L'ISST propose de contacter l'ingénieure thermicienne de l'Antenne Immobilière de Lyon pour obtenir des conseils « structurels ». Nous avons décidé :

- d'effectuer un recensement par priorisation des bâtiments à traiter en urgence (ce recensement doit être lancé immédiatement à la DDFIP)

- dans l'attente, de programmer l'achat de plusieurs climatiseurs mobiles qui seront déployés à l'été 2019 dans les bureaux les plus exposés .

2 - ACCIDENTS DE TRAVAIL (AT)

A chaque CHSCT , la médecin de prévention (MP) fait une analyse des AT . Il est à noter que les AT concernant les trajets Domicile- Travail sont récurrents.

3 - EXERCICES D'EVACUATION INCENDIE

D'une manière générale, l'ISST préconise plutôt l'installation d'alarmes avec plusieurs déclencheurs manuels plutôt que des détecteurs de fumée. (Modane Bellevue – Modane BSI Route). Il note aussi que trop souvent les agents oublient de fermer les portes et les fenêtres avant l'évacuation.

Concernant la Brigade des Douanes de CHAMONIX , l'ISST recommande de faire un exercice d'évacuation incendie en présence d'un professionnel. Ce sujet sera évoqué lors de l'étude du

rapport de visite à CHAMONIX effectuée en Avril par l'ISST.

4 - INTERVENTION DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DE CHAMBERY

Le CHSCT a fait le constat inquiétant de l'augmentation des fiches de signalement notamment à la DDFIP . En effet la majorité de ces fiches concerne des agressions verbales et des menaces proférées par les usagers à l'encontre des agents du service public.

Afin de connaître exactement les suites judiciaires qui peuvent être apportées à ces signalements, le CHSCT avait sollicité l'intervention d'un magistrat lors d'une séance plénière.

Le Procureur prend pleinement conscience de cette problématique. Les agressions de toutes sortes, verbales voire physiques envers les agents du service public ou dépositaires de l'autorité publique sont en très nette augmentation et ceci dans toutes les professions. Dans tous les cas, il affirme que lorsque le Parquet est informé des faits, il n'y a jamais de classement sans suite. Le dépôt de plainte n'est pas obligatoire, il suffit simplement de signaler le fait au Parquet qui poursuivra et avisera toutes les victimes.

La procédure utilisée par la DDFIP qui consiste à envoyer un courrier aux auteurs des faits en rappelant les peines encourues est pour le Procureur une bonne mesure.

Lors d'une procédure , afin de pouvoir garantir leur sécurité, les agents victimes peuvent élire leur domicile sur leur lieu de travail.

Le Procureur constate que le seuil de tolérance des agents du service public est très élevé face à ces comportements. Mais il rappelle qu'il ne faut pas tolérer d'être traité de la sorte.

5 - PROJET D'ADAPTATION DES STRUCTURES DE RESEAU A LA DDFIP (ASR 2019)

Lors du CHSCT du 4 juin 2018 l'administration nous a présenté son projet de fermeture de 5 trésoreries (Beaufort, Gresy sur Isere, Lanslebourg, Le Chatelard et les Échelles) et pudiquement appelé projet d'adaptation du réseau ,

A cette occasion, les OS , considérant qu'elles n'avaient pas les éléments nécessaires pour émettre un avis ont demandé une expertise,

Le CHSCT de ce jour devait se prononcer sur le maintien de l'expertise.

Devant le manque d'éléments relatifs à l'impact des fermetures sur les services « accueillants » , les OS ont maintenu leur demande d'expertise concernant ces derniers. Le CHSCT financera une expertise et une étude ergonomique sur Albertville et Saint Jean de Maurienne courant 2019 dans un premier temps.

L'administration nous a présenté le projet modificatif pour la Trésorerie des Echelles (transfert des compétences du secteur public local à St Laurent du Pont 38 en lieu et place de Pont de Beauvoisin 73)

Les OS ont voté unanimement contre toutes ces restructurations et fermetures préjudiciables aux usagers et aux collègues .

6 - BUDGET

Site de Barberaz :

L'administration a pris la décision unilatérale de remplacer chacun des pavés lumineux par des pavés à Led. Cette opération effectuée sans étude ergonomique préalable s'avère désastreuse pour les conditions de travail de nos collègues.

En effet aucune solution de zonage n'ayant été prévu nos collègues se retrouvent soit éblouis soit dans l'obscurité .

Pour corriger cette erreur dont elle est seule responsable, l'administration sollicite maintenant le CHSCT pour faire installer un zonage qui aurait été bien moins onéreux s'il avait été prévu à l'origine. Il est même question de doter certains collègues de luminaires d'appoint. ...

Preuve est faite une fois de plus qu'une étude ergonomique peut éviter à la fois des dépenses inutiles et une dégradation des conditions de travail.

Nous avons réitéré la demande de retrait d'un bloc autonome de sécurité qui conduit droit dans un mur.

Site de Bassens :

Le mois d'août a été marqué par des odeurs pestilentielles envahissant le rez-de-chaussée dûes certainement

à la décomposition d'un **animal** . A cette occasion nous avons appelé l'attention de l'administration sur la dégradation de la façade (qui laisse à nue la laine de verre qui peut faire craindre un nouvel acte de malveillance) L'administration s'est engagée à régler le problème

7 – BILANS DE L'ACTIVITE 2017 DE LA MEDECINE D EPREVENTION ET DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Pour les médecins seul le docteur Veyrat était présente

Il ressort de ces compte-rendu :

- La nécessité d'avoir des trousse de secours complètes et à jour dans tous les services
- La nécessité de faire des formations spécifiques aux risques professionnels pour les brigades des douanes

Le docteur Veyrat regrette de ne pas avoir plus de temps vu la somme de travail et de ne pas pouvoir aller plus souvent dans les services.

Concernant le groupe Handicap il en ressort une bonne intégration de **collègues en situation de handicap** dans les services (87 %) eu égard à la nature du Handicap

8 – DIVERS

Douanes

Les travaux obligatoires de mise aux normes des aubettes de contrôle sûreté et immigration au poste PPF de la gare de Bourg Saint Maurice seront effectués en 2020. Le 18 Septembre, le directeur régional des Douanes assistera à la présentation du projet final par la SNCF.

DDFIP

Travaux de cloisonnement d'un bureau jusque là ouvert au SIP de Chambéry. Nous avons rappelé qu'il y avait de l'amiante inerte dans les sols .

Concernant la mise en place du travail à distance dans la sphère foncière cette situation ne fait que renforcer l'idée que le CDIF de Moutiers a été trop longtemps laissé livré à lui même

Vos représentants en CHSCT

Pour la CGT Finances : Dominique ROSA-BRUSIN – Hamza ADLI – David DOUCEY – François CHABERT – Christelle RAFFATELLI – **Catherine MOURIER**

Pour FO Finances :Cédric CHAMPLET – Jean-Jacques PEYRONNEL